

Les Echos – jeudi 13 mars 2003

Le point de vue de **Nicolas Véron**

Ahold : cette fois, nous sommes concernés

Nicolas Véron – associé fondateur d'Ecif (Etudes et Conseil pour l'Information Financière).

Le 24 février, le groupe Royal Ahold révélait des irrégularités comptables dans plusieurs filiales et annonçait un impact négatif de 500 millions d'euros sur ses comptes pour 2001 et 2002. Le lendemain, « Les Echos » titraient : « *Ahold : l'Europe frappée par une "affaire Enron"* ». Et en effet, même si des indécidables ont été alléguées dans plusieurs cas antérieurs, dont celui de Vivendi Universal, Ahold est le premier « scandale comptable » européen qui appelle la comparaison avec le courtier d'électricité déchu : une entreprise leader, de très grande taille, parmi les plus admirées de son secteur, et qui perd la plus grande partie de sa valeur en Bourse à la suite de révélations sur des manipulations de comptes.

Pourtant, Ahold n'est pas Enron ; ses difficultés appellent une réflexion plus immédiate de la part des entreprises françaises que ce n'était le cas au moment de la chute du géant de Houston. L'affaire Enron impliquait des schémas d'ingénierie financière sophistiquée, dans un secteur d'activité en pleine émergence aux Etats-Unis et presque inexistant en Europe, avec une utilisation massive de failles spécifiques des normes comptables américaines US Gaap. Par contraste, Ahold est une entreprise de distribution, un secteur déjà mûr et où les comportements sont assez comparables des deux côtés de l'Atlantique. Les pratiques en cause, pudiquement qualifiées de « coopération commerciale » ou de « marge arrière » et qui consistent pour le client (le distributeur) à se faire rémunérer par ses fournisseurs, sont courantes chez tous les acteurs majeurs de la grande distribution qui en retirent souvent un bénéfice du même ordre de grandeur que celui des ventes au consommateur final. Enfin, les irrégularités constatées (apparemment, un enregistrement prématuré de certains revenus de marge arrière) ont un impact comparable en normes US Gaap et en normes comptables néerlandaises, similaires dans ce domaine aux normes internationales IAS-IFRS qui seront bientôt adoptées dans toute l'Europe.

En bref, les observateurs français et européens pouvaient se rassurer face à Enron, WorldCom et autres Global Crossing, en daubant les excès de la bulle financière et technologique américaine et les dérives des financements structurés arrangés par des banques d'affaires de Wall Street criblées de conflits d'intérêts. Mais chez Ahold, c'est vraisemblablement une irrégularité comptable routinière qui est en cause, ancrée dans les pratiques du secteur : une irrégularité comptable « bien de chez nous », en quelque sorte, dont l'impact est moins massif (moins de 1 % du chiffre d'affaires), mais profondément inscrite dans un modèle économique récurrent, et dont on peut supposer qu'Ahold ne représente pas un cas isolé en Europe continentale. Cette fois-ci, les entreprises françaises (et, par incidente, leurs autorités de régulation publique) sont forcées de se sentir concernées.

Comment réagir ? Un premier élément de réponse est apporté par une autre différence entre Ahold et Enron : le rôle qu'y ont joué les contre-pouvoirs face à la direction générale. Les commissaires aux comptes, en l'occurrence Deloitte & Touche, revendiquent un rôle moteur dans la révélation du problème comptable (ils ne l'avaient pas signalé l'an dernier pour les comptes de l'exercice 2001 d'Ahold, ce qui dénote sans doute une attention accrue...) ; chez Enron, Andersen avait cherché par tous les moyens à nier sa connaissance des faits, et avait finalement été conduit à la ruine. Le conseil de surveillance d'Ahold, également, a réagi sans nuances, en annonçant le départ simultané du président et du directeur financier le jour même de la révélation des irrégularités, alors que chez Enron, le Board était resté en retrait jusqu'à la faillite. D'après les informations publiquement disponibles, Ahold semble donc indiquer que le rôle des auditeurs et des organes sociaux, deux acteurs-clefs de la corporate governance, devient progressivement moins passif. Si cette évolution s'avère générale et durable, on ne pourra que s'en réjouir.

Mais ce sont avant tout les directions générales qui sont en cause. Elles doivent se persuader que la communication financière ne peut plus être un exercice habile de « window-dressing », mais doit au contraire être basée sur une adoption authentique du principe de transparence. La perspective de l'adoption à l'horizon 2005 des normes comptables internationales fournit, pour les groupes français, une opportunité exceptionnelle de tirer définitivement un trait sur les diverses formes d'« earning management » (lissage des états financiers d'une année sur l'autre) auxquels ils ont pu recourir dans le passé. Une vigilance accrue des comités d'audit, des commissaires aux comptes et des régulateurs publics peut les y aider, mais rien ne changera vraiment sans une implication déterminée des dirigeants, jusqu'au plus haut niveau. La morale n'est pas seule en cause : la Bourse récompense les efforts des entreprises qui savent la convaincre de leur bonne foi.

Il y a huit mois (« Les Echos » du 4 juillet 2002), j'avais risqué le pronostic que nous n'avions encore rien vu en matière d'« accidents » comptables. L'affaire Ahold aura le mérite de dissiper les dernières illusions : ces accidents sont autant à craindre en Europe qu'aux Etats-Unis, même si le contexte n'est pas identique. En réorientant leurs pratiques comptables et leur communication financière dans le sens d'une réelle sincérité, les entreprises françaises auront, si elles le veulent, les moyens de répondre à ce défi.